

L'an deux mil seize, le dix-sept octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le dix octobre deux mil seize, se sont réunis à la salle des fêtes de Ménétréol sur Sauldre, sous la présidence de Monsieur Mardesson.

Délibération n° 2016-10-49

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Conseillers titulaires : 28

Mesdames Annette RAFIGNAT, Laurence RENIER, Martine MALLET, Marie-France DORISON, Ariane CHESTIER, Denise SOULAT, et Sylvie GIBOINT.

Messieurs Denis MARDESSON, Jean-Marc LETOURNEAU, Jean CASSIER, François GRESSET, Jean-Claude TURPIN, Sylvain DUVAL, Jean-Pierre ROUARD, Alain TASSEZ, Patrick DECROIX, Jean-Pierre ENGUERRAND, Lionel POINTARD, Ulrich BAUDIN, Xavier TABOURNEL, David DALLOIS, Joël COULON, Gérard CHALINE, Bernardino ADDIEGO, Gilbert ETIEVE, François COUDRAT, Béraud DE VOGÛE et Lucien RAFFESTIN.

Conseillers suppléants : 1 – Monsieur Florent DE SANDE.

Conseillers titulaires absents : 9- Mesdames Anne CASSIER, Annette BUREAU et Claudine RUZE.

Messieurs Pascal MARGERIN, Hugues DUBOIN, Daniel GAUTIER et Hervé DE POMYERS.

Pouvoirs : 1 – Madame Annette BUREAU donne pouvoir à Madame Laurence Renier

Objet : ENVIRONNEMENT - BUDGET ORDURES MENAGERES : Réaménagement de la déchèterie : Demandes de subventions et plan de financement

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne 2016-02-04 relative au projet de réaménagement de la déchèterie : demandes de subventions et plan de financement,

Considérant que le plan de financement ~~est~~ est affiné suite à la sollicitation du Conseil Départemental du Cher et après examen de la DETR.

Le Président propose donc de prendre une nouvelle délibération visant à acter le nouveau plan de financement, imputer les dépenses au budget Ordures Ménagères et l'autoriser à solliciter toutes les subventions possibles pour réaliser ces travaux. Elle complètera la précédente (2016-02-04)

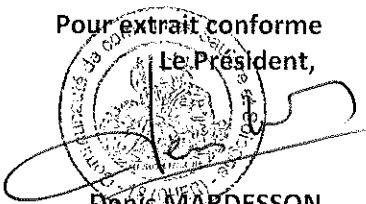
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 30, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté,

DECIDE

Article 1^{er} : D'ADOPTER le plan de financement suivant et **d'IMPUTER** les dépenses au Budget Ordures Ménagères :

Dépenses		Ressources		
Libellés	Montants HT	Libellés	Montants	Taux
Acquisitions		Aides publiques sollicitées		
Etudes	16 000 €	Département	65 000 €	8.5 %
Travaux	650 000 €	Région		
Matériel	100 000 €	Etat - DETR	250 000 €	32.6 %
Prestations intellectuelles		Union Européenne		
Autres		Autres ADEME	195 000 €	25.5 %
A déduire s'il y a lieu		SOUS TOTAL	510 000 €	66.6 %
		Auto financement		
		Fonds propres	56 000 €	7.3 %
		Emprunt	200 000 €	26.1 %
		Autres		
		SOUS TOTAL	256 000 €	33.4 %
TOTAL GENERAL	766 000 €	TOTAL GENERAL	766 000 €	100 %

Article 2: D'AUTORISER le Président à signer tout acte afférent à la présente délibération.

Pour extrait conforme

Le Président,
Denis MARDESSON

*Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Sous-préfecture de Vierzon le : 18 octobre 2016
Et
Publication ou Notification du : le 18 octobre 2016*